

missaires des deux Nations. Le hazard a fait tomber entre mes mains un exemplaire de l'édition du Louvre, qui contient en 3 vol. in-4°, les Mémoires communiqués de part & d'autre, au sujet des limites de l'Acadie, & de l'Ile de Ste Lucie, avec les pièces justificatives qui servent de fondement à ces Mémoires. J'y ai admiré une éloquence simple & noble, calme & tranquille, qui tire toute sa force des raisons qu'on y manie avec beaucoup de dextérité. Les tours artificieux, les invectives sanglantes, & tous ces grands mouvemens, que les esprits mélancoliques prennent quelquefois pour de l'éloquence, ne doivent point se trouver dans les écrits de ces hommes publics, qui sont les organes des Nations, dont ils défendent les droits & les intérêts politiques.

Vous concevez, Mr, que s'il y a de la foiblesse dans les Mémoires d'une des deux Nations, on ne sauroit en accuser la médiocrité d'esprit de ceux qui les ont travaillés. Il est naturel qu'une Nation, pour soutenir ses droits, choisisse des personnes du pre-